

	Compte–rendu du groupe de travail sur le programme d’actions du 25 mai 2023
	Dans le cadre de l’élaboration du document d’objectifs des sites Natura 2000 en mer « Estuaire de la Loire externe » ZPS & ZSC
	Participants : cf. fin de compte rendu
	Rédaction du CR : Laure Dupéchaud
	Documents joints : <ul style="list-style-type: none"> - feuille de présence - supports de présentation
	Date du document : 06/2023

Ordre du jour :

1. **Avancement de la démarche l’élaboration du document d’objectifs**
2. **Travail sur le contenu des fiches**
3. **Perspectives**

Déroulé :

1. **Avancement de la démarche l’élaboration du document d’objectifs**

L’introduction est l’occasion de rappeler les grandes étapes d’élaboration d’un document d’objectifs (DOCOB) en application de la méthode nationale et l’avancement pour le DOCOB du site estuaire de la Loire externe.

Les objectifs à long terme validés en comité de pilotage ont été rappelés.

Les actions stabilisées sont détaillées, pour en finaliser le contenu, ce qui est l’objet de ce groupe de travail.

2. **Travail sur le contenu des fiches (fiches ayant fait l’objet de remarques) :**

Sont retranscrites ici les remarques faites en séance et celles reçues par écrit de la part du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, du comité régional de la conchyliculture, du comité régional des pêches et des élevages marins

EEE – 1_Surveiller le développement d’EEE et bonnes pratiques

Le groupe s’accorde à dire que cette problématique dépasse le périmètre de la politique N2000 et du site Estuaire de la Loire externe, que notre participation tient principalement dans la veille de nouvelles éventuelles espèces introduites.

La Société des Sciences Naturelles de l’Ouest de la France (SSNOF) précise qu’il faut s’intéresser aux crépidules, principalement présentes au milieu de la Baie de Bourgneuf, du fait de la concurrence trophique qu’elle génère avec les coquillages élevés.

Elle évoque également les huîtres japonaises qui se développent beaucoup du fait notamment du réchauffement climatique.

L’Association pêche de loisirs Atlantique Vendée (APLAV) ajoute qu’elle est sur le terrain pour le suivi des palourdes et pourrait être considérée comme porteur de cette action.

Le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSNS) a écrit : Selon quelles modalités voyez-vous la mise en œuvre de cette action au niveau local sachant que le développement des critères EEE dans le cadre du certificat Green marine Europe pour les ports concerne les compagnies maritimes ? S’ajoute la question de la liste sur laquelle se baser (statut de Crassostrea gigas) ?

L'OFB répond que ce label est cité à titre d'exemple et qu'il s'agit de trouver des axes pertinents à l'échelle du site ou en lien avec d'autres sites pour prendre en considération cette problématique et promouvoir les bonnes pratiques.

QE-1_Améliorer la gestion de la qualité de l'eau dans les ports

L'agence de l'eau Loire -Bretagne (AELB) attire l'attention sur le fait de distinguer les labels et les certifications, ce qui n'est pas clair dans la fiche. Elle propose de fusionner les 2 sous-actions et va faire une proposition de rédaction pour cette fiche.

L'association Bretagne Vivante (BV) propose de modifier les indicateurs pour qu'ils ne se limitent pas aux seuls labels, mais aussi que toutes les démarches positives entreprises par les ports soient valorisées dans ce cadre. L'objectif serait de faire un diagnostic de ces démarches et de les partager avec les gestionnaires.

GOUV-2_Partage des enjeux terre-mer

Le comité régional de la conchyliculture (CRC) a demandé par écrit de préciser les points liés à l'acquisition de connaissance (notamment les travaux liés au réseau thématique qualité de l'eau de l'OFB).

Il s'agit de travaux visant à mieux caractériser les conséquences des polluants sur le milieu (espèces et habitats). Le CRC va être ajouté en tant que partenaire sur cette action.

DECH-1_Limiter les déchets en provenance de la terre

Pornic agglomération pays de Retz, ainsi que la CARENE affirment que les problématiques identifiées dans cette fiche ne concernent pas le site N2000 ELE.

Armateur de France précise qu'effectivement l'étude menée par le CEREMA sur les décharges littorales ne fait ressortir que des décharges hors du site.

L'AELB propose que soit indiqué « zones d'accumulation de déchets » à la place de décharges et souhaite ajouter les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels situés en amont aux instances identifiées dans la fiche initiale.

Le groupe s'accorde pour que la fiche soit remodelée en ajustant la sous-action 1 et retirant les sous-actions 2 et 3 pour ajouter la partie sur les déchets issue de la fiche GOUV-2 sur le partage des enjeux terre-mer afin que les échanges entre acteurs continentaux et marins relatifs aux déchets soient pris en compte dans cette fiche.

Une référence à la thématique déchets est maintenue dans la fiche GOUV-2 pour renvoyer à DECHET-1.

L'association estuaire Loire Vilaine (ELV) propose de préciser qu'il ne s'agit pas seulement de macrodéchets mais aussi des micro-plastiques. Elle précise que l'instance N2000 pourrait jouer le rôle de centralisation et diffusion de l'information sur ces thématiques.

Pornic agglomération pays de Retz précise que les contrats territoriaux (CT) sont financés par la Région et les Départements.

Le SSNOF souligne l'importance de travailler avec le site amont dans l'estuaire.

DECH-2_Amélioration gestion des déchets issus des activités maritimes

Armateur de France propose d'ajouter le projet CASPER comme exemple d'initiative intéressante.

La SSNOF témoigne d'une démarche menée à Faro où les engins de pêche récupérés sont revendus aux professionnels à des tarifs évidemment préférentiels.

Le CRC a écrit : la fiche DECH-2 évoque les obligations liées à la directive IRP. Nous attirons votre attention sur les exemptions possibles des petits ports (Article L5334-9-1, ... Toutefois, en sont exemptés les petits ports non commerciaux qui se caractérisent par un trafic très faible ou faible de navires de plaisance et dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans un système de traitement des déchets géré par ou pour le compte d'une collectivité territoriale compétente.) Il convient de veiller à bien intégrer l'ensemble des ports à cette démarche.

Le groupe s'accorde sur le fait de déplacer les éléments relatifs aux interactions déchets/oiseaux de la fiche OIS-6 à la fiche DECH-2.

MER-1_Exclusion spatiale des principaux risques d'impact sur les habitats benthiques et fonctionnels

Armateur de France avance qu'il serait préférable de parler de zones de protections fortes (ZPF) pour faire référence à un outil qui existe.

L'OFB explique que le terme ZPF serait potentiellement réducteur car la définition des ZPF n'est pas encore complètement stabilisée et qu'il ne faudrait pas fermer la porte à des outils qui ne rentreraient pas dans la définition finale des ZPF. En effet on ne connaît pas encore les outils qui seront mobilisés pour répondre à l'objectif de la fiche.

La DDTM propose que les outils potentiels soient listés dans la fiche et que soient ajoutée la mention « Ces périmètres pourront être labellisés « zone de protection forte » au titre du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte, s'ils en respectent les critères. »

Le GPMNSN écrit : le GPMNSN souhaite conserver les habitats sur lesquels il intervient hors des zones de protection pour ne pas bloquer nos activités.

L'OFB répond que le code de l'environnement prévoit que ce sont aux activités de tenir compte des enjeux environnementaux.

MER-2_Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les enjeux écologiques et la pêche de loisir

ELV fait la proposition de mettre en place une autorisation de pêche de loisir, gratuite, qui permettrait de :

- Centraliser les informations en direction des pêcheurs (bonnes pratiques, réglementations, ...)
- Mieux connaître l'activité de pêche de loisir.

L'APLAV précise qu'une telle autorisation serait extrêmement difficile à mettre en place du fait du nombre de pêcheurs, de leur pratique plus ou moins régulière et de la difficulté de contrôle qu'elle engendrerait. L'APLAV distribue des guides de bonnes pratiques sur le terrain lors de ses sorties pêche encadrées.

Le service départemental de l'OFB (SD OFB) répond qu'il serait intéressant d'engager les pêcheurs dans une démarche pro-active, de faire en sorte qu'ils aillent chercher l'information par eux-mêmes et que cette autorisation pourrait le permettre.

La SSNOF avance l'idée d'une plateforme qui permettrait aux pêcheurs de déclarer leur pêche, de recueillir leurs connaissances sur le milieu (en tant qu'observateurs en première place), de favoriser les sciences participatives.

La DDTM 85 propose que l'implication des pêcheurs et leur sensibilisation soit faite par le biais de la charte Natura2000.

HAB-2_Améliorer les modalités de dragage et clapage pour réduire les impacts sur les habitats

Le GPMNSN a fait des modifications relatives aux quantités draguées et a écrit : l'impact des techniques de dragage dans l'estuaire est en cours d'étude de notre côté. L'indicateur peut donc rester ce qu'il est. En revanche, l'indicateur sur le nombre de modifications de pratiques favorables interpelle quant à son intérêt (modifications probablement très limitées).

L'OFB répond que des échanges sont nécessaires avec le port pour mieux comprendre leur positionnement et faire un retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'indicateur INDICLAP comme dans le port du Havre.

Le GPMNSN propose la suppression de la mention des objectifs de préservation des habitats benthiques, ce qui ne peut être retenu car la pression de modification de la structure du sédiment est une pression à laquelle l'habitat est effectivement sensible.

La SSNOF souligne le fait de ne pas oublier les petits ports (alors que le GPMNSN est bien suivi) qui ne respectent pas toujours les sites de clapage précisément, par méconnaissance des impacts ou souci d'économie, ce qui peut avoir un grand impact. Il faudrait renforcer les protocoles, le suivi, les contrôles. Il faudrait mieux informer les services de l'Etat sur les impacts réels.

La DDTM 85 est surprise car de nombreuses instances de suivi et contrôle existent.

Armateur de France acquiesce les dires de la SSNOF et propose d'associer aux bilans de clapage les tracés GPS pour permettre un suivi plus efficace.

HAB-3_Gestion des mouillages

L'AELE demande quel sont les secteurs concernés car aucune remontée de projet dans le cadre de l'AMI en cours qui pourrait financer la conversion de mouillage de moindre impact.

L'OFB répond qu'il n'y a pas d'herbier sur le périmètre de ce site Natura 2000 mais que l'analyse portera sur d'autres habitats sensibles.

HAB-4_Développer une vision stratégique à l'échelle du site N2000 pour aller vers la zéro artificialisation

Le GPMNSNS a écrit : cartographie, à l'échelle du site N2000, des espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée, et des zones fonctionnelles importantes pour des espèces d'oiseaux protégées. Ces périmètres doivent tenir compte des enjeux portuaires et des développements à venir (ex : projet EOLE) afin de ne pas constituer des freins pour ces derniers.

L'OFB répond que la sous-action 1 est une entrée sur les enjeux écologiques et que la prise en compte des activités est intégrée à la sous-action 2. Ce sont bien aux activités de tenir compte des enjeux environnementaux, tel qu'il est indiqué dans le code de l'environnement.

HBA-5_Restaurer les habitats retro-littoraux en assurant la libre évolution du trait de côte

HAB-6_Vers une prise en compte de la Compression du littoral

La SSNOF précise la problématique liée à la hausse du niveau de la mer et à la diminution des estrans, en termes de services écosystémiques rendus par les estrans : première zone productive pour les espèces, permet lorsque les estrans sont découverts la destruction des virus exposés aux UV.

Pornic agglomération pays de Retz, ainsi que la CARENE disent que la dépoldérisation ne concerne pas le périmètre du site ELE, mais que les enjeux Natura 2000 doivent bien être pris en considération dans les travaux menés par les collectivités sur la libre évolution du trait de côte et l'artificialisation du littoral.

Le groupe s'accorde sur une fusion des 3 fiches (HAB-4-5-6) et une reformulation pour aller vers un accompagnement de la part de Natura2000 envers les collectivités (et non une maîtrise d'œuvre par Natura 2000). Cette fiche devient GOUV-4_ELE_Accompagner les collectivités dans la gestion du trait de côte.

OIS-1_Limiter la fréquentation par les chiens des zones fonctionnelles pour l'avifaune

OIS-2_Éviter ou réduire le dérangement et la perte d'habitats fonctionnels de l'avifaune

L'OFB propose de fusionner ces deux fiches car les chiens constituent ici un dérangement pour les oiseaux, elle se nomme OIS-1_Éviter ou réduire le dérangement et la perte d'habitats fonctionnels de l'avifaune.

La fédération départementale des chasseurs (FDC) indique qu'il existe plusieurs réserves de chasse qui doivent être identifiées dans le diagnostic. Elle demande à être identifiée en tant que partenaire de cette action.

OIS-3_Limiter la prédation par des prédateurs introduits sur les colonies d'espèces à enjeu fort

Elle se nomme désormais OIS-2

OIS-4_Encourager l'utilisation des modes de lutte passive contre la déprédation par les oiseaux marins sur les élevages conchylicoles

Elle se nomme désormais OIS-3

OIS-5_Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les espèces à enjeu et la chasse

Elle se nomme désormais OIS-4

La FDC demande à ce que soit ajoutées les mentions « si nécessaire » à la fin de la phrase présentant l'objet de la mesure et « le cas échéant » dans l'intitulé de la sous-action 2.

La FDC précise également que des réserves de chasse sont présentes sur le périmètre et à proximité directe (îlots de la baie du Pouliguen, sortie d'estuaire, fond de la Baie de Bourgneuf).

Elles seront intégrées dans le diagnostic.

OIS-6_Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les oiseaux et la pêche professionnelle et les déchets

Elle se nomme désormais OIS-5_Caractériser, et le cas échéant, réduire les interactions entre les oiseaux et la pêche professionnelle

Le groupe s'accorde sur le fait de déplacer les éléments relatifs aux interaction déchets/oiseaux dans la fiche DECH-2

MAM-1_Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les mammifères marins et la pêche professionnelle

L'action étant liée à un plan national, la DDTM propose de ne pas citer de mesure dans la fiche pour ne pas prendre le risque que celles-ci soient obsolètes à sa parution.

PA-2_Sensibilisation des pêcheurs à la remise à l'eau et à la déclaration des observations d'esturgeons européens

La SSNOF attire l'attention sur la rareté des esturgeons dans la Loire et le fait de risquer de diluer nos énergies vers un objectif inapproprié.

Armateurs de France va dans le même sens et ne voudrait pas que Natura 2000 soit décrédibilisé par une action non pertinente.

L'unité spécialisée migrateurs (OFB) répond que les esturgeons européens sont toujours présents en Gironde et peuvent être pêchés au large. Les pêcheurs ont l'habitude de ce type d'actions (identification, relâche).

L'OFB précise que tout cela entre le plan national d'action esturgeon ; et pourra justement permettre d'avoir plus d'informations sur les captures, donc la présence des individus dans le milieu.

ANIM_ Assurer l'animation du site Natura 2000

L'OFB ajoute une sous-action relative à l'accompagnement des projets de restauration écologique au sein du site pour que ceux-ci soient en accord avec les objectifs de conservation du site.

Le COREPEM propose de modifier le titre de la sous-action 7 par : « Relayer les travaux d'analyses des effets cumulés des activités du projet CARPEDIEM » étant donné que cette sous-action ne consiste pas, en soi, à réaliser les analyses pour répondre aux objectifs du site mais bien à assurer un lien entre ce projet concernant le site et les acteurs et instances de gouvernance du site.

Remarques transversales :

La SSNOF demande à ce que soient clairement indiquées les actions qui relèvent de la maîtrise d'œuvre Natura2000 et celles qui relèvent de politiques plus globales ou portées par d'autres structures.

Elle affirme également que le site mérite un.e animateur.ice sur le long terme pour mener à bien toutes les actions et ne pas perdre en compétence, connaissance du territoire et des acteurs à chaque changement de personne.

3. Perspectives

Le copil de validation du Docob se tiendra le 30 juin après-midi à Saint-Nazaire.

Le site va bénéficier de financements FEDER pour recruter une personne sur 4,5 ans à partir de cet automne.

Les mesures issues de l'analyses risques pêches vont être discutées cet automne puis intégrées au Docob.

[Pour télécharger les documents relatifs au docob du site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe](http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/) (compte-rendu de réunions, diagnostics socio-économiques, diagnostics écologiques, cartes) :

<http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/> -> onglet Espace d'échanges

Connectez-vous en renseignant l'identifiant « utilisateur » et le mot de passe « utilisateur ». Il n'est pas nécessaire de demander la création d'un nouveau mot de passe.

Vous avez accès à tous les documents en navigant dans l'onglet de gauche.

Présents :

DDTM 44 : Mme Junca-Laplace
DDTM 85 : M. Naulleau
APLAV : M. Crochet
ELV : Mme. Pichon
Armateur de France : Mme Garçon
Fédération départementale de chasse : M. Dabo
Pornic agglo - Pays de Retz : M. Enseme
SSNOF : Mme Barillé
Conservatoire du littoral : Mme Holthof
AELB : Mme Marzin
Fédération nationale plaisance et pêche en mer : M. Goumas
GIP Loire estuaire : Mme Lebot
BV : Mme Kervingant
Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf : Mme Miramont
Conseil régional : Julie Simailleau
CARENE : Mme Roy
Mairie Saint Michel Chef Chef : Mme Piazza
OFB – service départemental : M. Bossis
OFB – unité spécialisée migrateur : M. Lapoirie
OFB – DFM ATL : Hugues Casabonnet
OFB – DFM ATL : Karen Bourgeois
OFB – DFM ATL : Laure Dupéchaud